

No E.P.: 6583
Rue: chemin du Vieux-Vésénaz - route de Thonon

Commune: Collonge-Bellerive
Objet: Stationnement
Date parution: 21.01.2021

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Le Centre commercial de Vésénaz sur les parkings privés intérieurs et extérieurs au chemin du Vieux-Vésénaz et la route de Thonon, rencontre de nombreuses incivilités de la part de certains usagers ou personnes non autorisées.

En conséquence, la régie MOSER VERNET & Cie représentant des propriétaires des fonds concernés, nous demande de limiter la durée du stationnement à 3 heures maximum, ainsi que d'interdire le stationnement hors cases sur toute la parcelle n° 9541.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.